



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Septembre 2025

# L'Informateur MASSONNAIS

Beaucoup  
passionnément  
... à la folie!

Édition spéciale



Crédit photo: Daniel Lauzier

## Réalisations 2021 à 2025

Administration &  
communications

3

Urbanisme &  
environnement

6

Loisirs & vie  
communautaire

12

Travaux publics &  
services techniques

20

Sécurité  
incendie & civile

22

Vision du plan  
d'ensemble du  
noyau villageois

24



**Gilles BOUCHER**

## Conseil municipal



**Daniel BEAUDOIN**



**Johanne LEPAGE**



**Alexandre MORIN**



**Joan RAYMOND**



**Raymond SAINT-AUBIN**



**Michael VANGANSBECK**

Chères citoyennes, chers citoyens,

**En novembre 2021, nouvellement élus, nous voulions que ces 4 années au Conseil municipal servent à placer « Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sur la map ».**

C'est avec une grande fierté que je vous présente, au nom du Conseil municipal, cette édition spéciale **Réalisations 2021-2025**, qui confirme notre réussite afin que Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit au premier plan. Pour nous, c'est **« mission accomplie »**. C'est avec vision, conviction et détermination que nos réalisations ont été soigneusement pensées et axées sur des projets structurants. En prenant connaissance de ce bulletin, vous serez à même de constater l'envergure de nos actions et la portée bénéfique pour notre communauté qu'apporteront nos nombreuses réalisations au fil du temps.

**1. Finances de la Ville :** Elles sont excellentes. Les auditeurs externes nous l'ont confirmé pendant les 4 derniers exercices financiers. Mieux encore, à la suite de leur évaluation des finances de 2024, le surplus accumulé du budget 2024 a atteint un sommet jamais égalé à SMDLM, soit un surplus de 1 900 000 \$. Pour preuve de notre bonne situation financière, votre compte de taxes 2025 a été le même que celui de 2024, sans aucune augmentation du taux de taxe foncière.

**2. Expropriations stratégiques :** Elles ont été effectuées en 2021, 2022 et 2024. Elles sont déjà presque toutes payées et/ou en voie de l'être prochainement. **Le tout, sans aucun emprunt et donc sans aucun impact sur votre compte de taxes.** En effet, avant de procéder à ces acquisitions, nous avions déjà tous les fonds disponibles, que ce soit du fonds de parcs ou du surplus accumulé non affecté.

**3. Dossiers névralgiques :** Nos réalisations 2021-2025 concernent aussi des situations complexes. Un dossier en particulier a préoccupé le Conseil municipal : celui de notre incapacité réglementaire à reprendre les chemins principaux du Domaine Nature sur le Lac. À cela se sont ajoutées les nombreuses plaintes concernant la sablière (bruits et certaines exploitations non conformes), toujours au Domaine Nature sur le Lac. Le MELCCFP est aussi impliqué dans ce dossier depuis quelques années et a déjà appliqué quelques sanctions financières à l'encontre du promoteur. Devant une telle situation, qui minait la qualité de vie des résidents, la Ville a alors entrepris une série de démarches consultatives, avec les résidents et auprès de divers professionnels.

Au final, la détermination du Conseil municipal reste toujours la même : **s'entendre sur des solutions applicables**, en vue de récupérer ces chemins principaux pour une prise en charge complète de leur entretien par la Ville et de faire en sorte que l'exploitation de la sablière ne soit plus contraignante pour la population résidente, permettant ainsi aux résidents du Domaine Nature sur le Lac d'y **vivre en harmonie et paisiblement**.

Les avenues et pistes de solution proposées devront donc se faire en partenariat avec la Ville, le promoteur et les résidents. Nous croyons que tous les concernés y mettront de la bonne volonté et qu'on arrivera à un consensus très prochainement.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition spéciale **Réalisations 2021-2025** et n'hésitez pas à me contacter, en tout temps, au 450-228-8490.

*En terminant, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers tous ceux et celles qui ont contribué à nos avancées. Votre travail, votre dévouement et votre collaboration font de notre ville un milieu dynamique et tourné vers l'avenir. C'est ensemble que nous continuerons d'avancer et de bâtir une communauté plus forte, durable et innovante.*

**À N'EN PAS DOUTER, LE MEILLEUR RESTE À VENIR.**

# Administration & communications

Le **bulletin municipal** *L'Informateur massonais* est publié quatre fois par année et distribué sur l'ensemble du territoire de la ville en plus de 2 500 exemplaires par le biais du service de média-poste sans adresse. Toujours soucieuse d'innover et de mieux informer les citoyens, en 2023, la Ville a introduit deux publications annuelles : le **Bottin des entreprises locales** et le **Bottin des associations et organismes**. Ces outils pratiques visent à favoriser le dynamisme économique et communautaire en facilitant l'accès aux ressources locales.



Les **séances du conseil** municipal sont désormais enregistrées et mises en ligne dès le jour ouvrable suivant sur le site web de la Ville et sur sa chaîne **Youtube**.

Depuis avril 2024, grâce à notre responsable des communications, nous concevons la majorité de nos **publications et affiches à l'interne**. Cette approche nous permet de garder un meilleur contrôle sur la production des visuels, d'assurer une plus grande flexibilité et de répondre plus rapidement aux demandes, tout en optimisant les coûts.

Avec un taux d'ouverture de 60,6 %, l'**infolettre mensuelle** est envoyée à 751 courriels selon les statistiques de mars 2025. En vous y inscrivant, vous recevrez directement dans votre boîte courriel les dernières actualités municipales et informations importantes.



Avec ses 5 446 abonnés, la page **Facebook/lacmasson** a enregistré une portée remarquable en février 2025, atteignant 89 030 personnes. Au cours de ce mois, elle a généré 712 interactions et 366 clics, témoignant de l'engagement actif de la communauté.



La conseillère municipale, madame Joan Raymond, est autorisée à **célébrer les mariages civils** et unions civiles, que ce soit à l'hôtel de ville ou sur une propriété située sur le territoire de la Ville.



La création du comité des **chemins privés ouverts au public** (CC-POP) s'est accompagnée d'une mise à jour de la politique d'aide pour ces chemins, entrée en vigueur en 2022. En 2024, ce programme a permis à 15 organismes à but non lucratif de bénéficier d'un soutien financier près de 90 000 \$. L'Association des **chemins non ouverts au public** (ACNOP) a reçu 39 611 \$ en 2025.



Créé en octobre 2022, le **Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels** joue un rôle de leadership en matière de transparence et de sécurité des données. Il contribue à promouvoir une culture organisationnelle axée sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information.

## Administration & communications

### ACQUISITIONS DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION

La Ville a procédé à 4 acquisitions importantes en 4 ans, pour agrandir et améliorer la qualité de vie de son noyau villageois.

**Le 24 novembre 2021**

#### ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DU 96, 98, 100 CHEMIN MASSON

- La Ville s'est portée acquéreur du bâtiment qui abritait un bar, une boutique, un logement au sous-sol et un vaste garage au sous-sol.
- Évalué par un rapport d'expert à 750 000 \$, la Ville a payé comptant 700 000 \$ pour son acquisition. Le bâtiment a une superficie de 50 pieds X 100 pieds et sur les deux niveaux.
- Ce bâtiment ne rapportait à la Ville qu'environ 2 000 \$ de taxes par année.
- Le Café O' Marguerites et la Ville ont conclu un bail emphytéotique de 15 ans qui rapporte à la Ville un loyer de 18 000 \$ annuellement.
- Le Café O' Marguerites est une Coopérative de solidarité et une entreprise d'économie sociale.
- Pour la remise en état des locaux, c'est le Café O' Marguerites qui a payé l'entièreté des coûts de rénovation du bâtiment loué, grâce à un important financement obtenu d'Investissement Québec, avoisinant les 525 000 \$ remboursable en 10 ans.
- Le marché public est sur le terrain de la Ville et jouxtant le Café O' Marguerites.
- Le sous-sol sera entièrement rénové par la Ville et servira de gymnase qui sera aménagé à l'automne 2025.
- Un financement de 159 371 \$ a déjà été accordé à la Ville pour la rénovation en gymnase.
- De plus, en cas de sinistre dans la Ville, ce local servira à accueillir les citoyens qui auront besoin de se réfugier.
- Une génératrice sera installée en permanence et garantira toute l'alimentation électrique de ce local lors des pannes électriques.



**Le 17 octobre 2022**

#### ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DE L'EX DOMAINE PROVENÇAL

- La Ville s'est portée acquéreur de l'ensemble du Domaine Provençal qui appartenait à 3 propriétaires de lots distincts.
- Un premier montant avoisinant les 800 000 \$ a été payé par la Ville au greffe de la cour supérieure en attendant que le tribunal d'expropriation statue sur le prix final. La Ville a provisionné les fonds nécessaires pour le paiement final.
- Ce terrain totalise près de 3 500 000 pieds carrés, dont 500 000 pieds carrés pour le lac.
- Ce terrain est maintenant protégé à vie par une servitude de conservation, que la Ville a accordée par résolution à l'Institut des territoires, afin de réduire les possibilités d'utilisation du terrain en faveur seulement d'une utilisation communautaire.

**Le 16 septembre 2024**

#### ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES TERRAINS SUR LA RUE DES PINS ET DES TILLEULS

- La Ville s'est portée acquéreur des terrains (à côté de la Coop Santé et de la pharmacie) totalisant environ 340 000 pieds carrés, pour un montant de 980 000 \$ qui a été payé par la Ville au greffe de la cour supérieure.
- C'est le tribunal d'expropriation qui déterminera la valeur totale définitive et donc le montant restant à payer. La Ville a provisionné les fonds nécessaires pour le paiement final.
- Ces terrains serviront principalement de parc récréatif.
- Il est envisagé d'utiliser une petite partie des terrains, sur la rue des Tilleuls, comme lieu de construction de logements sociaux/abordables dans le cadre de l'obtention d'un financement.

**Le 16 septembre 2024**

#### ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DU TERRAIN ENTRE L'ÉCOLE MGR-OVIDE-CHARLEBOIS ET MGR-LIONEL-SCHEFFER

- La Ville s'est portée acquéreur du terrain situé au bout de la rue du Sommet, qui totalise environ 350 000 pieds carrés, pour un montant de 215 000 \$.
- Ce terrain servira de lien entre les deux écoles lors des déplacements des élèves.
- Comme il appartient aux villes de fournir à la SIQ (Société Immobilière du Québec) le terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle école, ce terrain a été retenu et acheté par la Ville, car notre population préfère que la nouvelle école, qui est envisagée d'être construite d'ici quelques années, reste située dans le même secteur que l'école actuelle.

**Toutes ces acquisitions n'affectent en rien votre compte de taxes annuel.  
Les 4 acquisitions sont payées par nos fonds propres, sans aucun emprunt.**



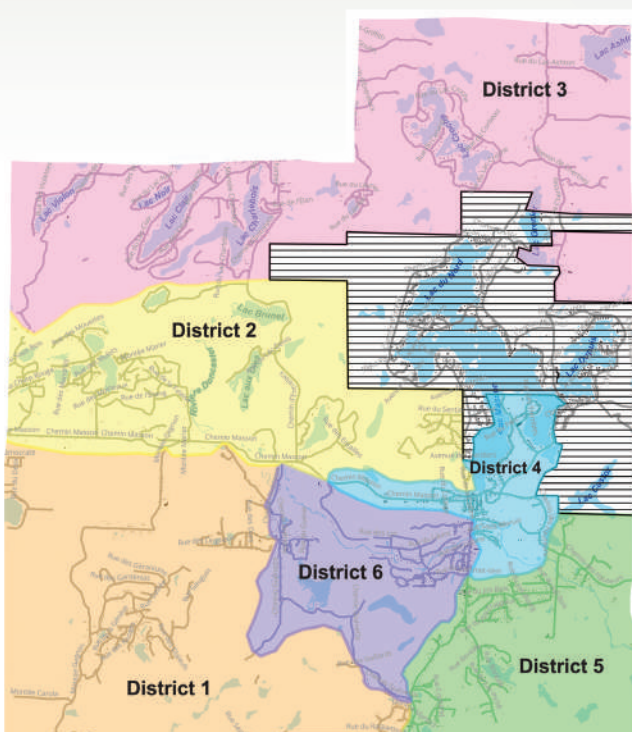
Le Conseil a réorganisé l'organigramme municipal afin de créer et d'adapter des postes dans l'ensemble des services. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité opérationnelle, à favoriser l'embauche de nouveaux talents et à renforcer la rétention du personnel en offrant une structure mieux adaptée aux besoins de l'administration et de la communauté.



Pour optimiser l'efficacité des services municipaux, la Ville a procédé à la **modernisation de certains de ses logiciels et de son matériel informatique**, tout en acquérant de nouveaux photocopieurs et caméras de surveillance pour améliorer la gestion et la sécurité.



La Ville a procédé à l'installation d'une **cloison** afin d'aménager un bureau supplémentaire pour le service de la trésorerie et d'une autre **cloison** pour le service de l'urbanisme, optimisant ainsi l'aménagement des espaces de travail.



Dans le cadre des démarches visant à établir la **nouvelle carte électorale**, le territoire de la Ville a été divisé en 6 districts. Lors des prochaines élections municipales de novembre 2025, les électrices et électeurs voteront désormais pour l'une des personnes qui se présenteront dans leur district, ainsi que pour le maire.

Des séances d'information organisées par le gouvernement du Québec ont été offertes aux personnes intéressées à poser leur candidature aux élections municipales.



Depuis janvier 2024, tous les appels reçus en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont maintenant dirigés vers la **Centrale d'impartition et de traitement des appels municipaux (CITAM)**. Ce nouveau service vise, entre autres, à désengorger le 9-1-1, à améliorer la communication entre les citoyens et l'administration municipale, ainsi qu'à assurer une prise en charge plus rapide des urgences municipales, tout en filtrant les demandes moins pressantes.

Le numéro unique pour joindre les services municipaux, **7 jours sur 7, 24 heures sur 24**, est le **450 228-2543**.

# Urbanisme & environnement

---



En janvier 2022, le conseil municipal a adhéré à la **déclaration « Unis pour le climat »**. Par cet engagement, le conseil réaffirme sa volonté de faire de la lutte contre les changements climatiques et de l'adaptation à leurs impacts des priorités permanentes de l'action municipale.

Au fil des années, plusieurs actions ont été mises en place notamment dans la lutte aux **espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE)**, la lutte à l'érosion des chemins, l'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine et sur la biodiversité du territoire municipal ainsi que la participation au Plan climat de la MRC.



Au fil des dernières années, la mise en place d'une **surveillance continue** et la réalisation d'opérations régulières d'arrachage ont permis de limiter efficacement la propagation du myriophylle. Les résultats sont encourageants : en 2024, un seul plant a été identifié et retiré.



L'effort de détection et de contrôle du myriophylle à épis s'est poursuivi à l'été 2025 pour une 4<sup>e</sup> année consécutive.

## Urbanisme & environnement

À l'été 2022, en collaboration avec la Ville d'Estérel, la Ville a lancé sa première campagne de sensibilisation visant à mobiliser la population dans l'effort collectif de prévention contre la contamination des lacs par la prolifération des **espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE)**. Une mise à jour de cette campagne de communication a été réalisée en 2025. La Ville travaille aussi avec le Regroupement des lacs et des cours d'eau (RDL), afin de renforcer les actions de prévention et d'adaptation face à cette menace environnementale.

À l'été 2022, la Ville a mandaté la firme de biologistes Rappel pour procéder à l'arrachage des plants de **myriophylle à épis (MaÉ)**, une espèce envahissante menaçant nos plans d'eau. Parallèlement, la firme Fyto a réalisé une caractérisation écologique des herbiers des lacs **Masson, Dupuis, du Nord et Grenier**, permettant ainsi une meilleure compréhension de l'état de ces écosystèmes.



La Ville opère une station de lavage des embarcations équipée d'un système à haute pression permettant d'éliminer efficacement les débris d'**espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAEE)** qui pourraient s'y être accrochés. Cette initiative joue un rôle clé dans la prévention de la contamination et la transmission des EAEE dans les plans d'eau, contribuant ainsi à la préservation de la qualité des écosystèmes aquatiques.

## Urbanisme & environnement

Le **Comité consultatif en environnement (CCE)** tient des rencontres mensuelles afin de documenter les enjeux environnementaux et de formuler des recommandations au conseil municipal.

Pour la période 2025-2026, ses priorités s'articulent autour de plusieurs axes essentiels : la protection des milieux naturels, la conservation de l'eau, la préservation des bandes riveraines, la mise aux normes des **installations septiques autonomes (ISA)**, la gestion environnementale, la lutte contre l'érosion des fossés de chemins, la lutte aux **espèces exotiques envahissantes** ainsi que la gestion responsable des matières résiduelles.



Une borne de recharge de **240 volts** pour véhicules électriques a été installée à l'avant de l'hôtel de ville afin de favoriser la mobilité durable. De plus, une étude et une demande de subvention sont en cours afin d'évaluer l'installation de **deux nouvelles bornes** dans le centre du village.



En octobre 2023, à la suite d'une analyse approfondie de la littérature scientifique sur les effets néfastes de l'épandage de l'insecticide **Bti** (*Bacillus thuringiensis israelensis*) sur l'environnement, le Conseil, sur recommandation du Comité consultatif en environnement (CCE), a modifié son règlement sur les pesticides et les engrais.

Désormais, l'usage des insecticides est interdit, à l'exception des insecticides domestiques en vente libre dans les pépinières et quincailleries. De plus, l'épandage de matières fertilisantes (engrais) est prohibé dans les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau. Enfin, l'utilisation du Bti est complètement bannie sur l'ensemble du territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.



Cette initiative vise à protéger la biodiversité des lacs, des cours d'eau et des milieux humides, tout en préservant l'équilibre écologique du territoire.

D'année en année, la certification **Ville amie des monarques** a été renouvelée afin de contribuer à la restauration des habitats du monarque et à encourager la population à participer à cet effort.



Depuis plusieurs années, la Ville participe à l'**Escouade Pissenlit**. Le Défi pissenlit consiste à s'abstenir de tondre sa pelouse pendant tout le mois de mai, afin de permettre aux pollinisateurs de se nourrir du pollen des fleurs, y compris des pissenlits.



À l'été 2025, le conseil de ville a accepté de s'engager pour une période de trois ans au programme **Les Fleurons du Québec**, dans le but d'améliorer l'environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable. Une visite d'évaluation par un classificateur professionnel permettra de nous reconnaître une reconnaissance allant de 1 à 5 fleurons.



En 2023, la Ville a mandaté la firme ENGLOBE Corp. pour élaborer un plan de protection de l'eau destiné à ses trois puits municipaux d'eau potable. Un « rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources pour les prélèvements d'eau souterraine » a été produit. Ce rapport identifie les actions que la Ville devra mettre en place au cours des prochaines années afin d'assurer la pérennité de son approvisionnement en eau brute souterraine, essentielle à la production d'eau potable pour le réseau d'aqueduc municipal.

En août 2024, la Ville a créé le **comité pour l'encadrement de la navigation sur les petits lacs (CENPL)**. Son mandat consiste à formuler des recommandations sur les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la vitesse de navigation et la puissance des moteurs des embarcations.

L'objectif est de rendre les activités nautiques plus sécuritaires tout en protégeant les littoraux et les rives contre l'érosion causée par les vagues.



La Ville a modifié son règlement de zonage pour venir y **interdire la location à court terme en résidence principale** dans les 64 zones de son territoire.



La Ville a modifié son règlement de zonage afin **d'augmenter la superficie minimale des terrains constructibles**, passant de 4 000 mètres carrés à 8 000 mètres carrés. Cette mesure vise, entre autres, à assurer un développement harmonieux du territoire et à préserver l'environnement.



L'ancienne sablière de la Ville sur la rue des Mangoustes, d'une superficie de 2 149 778 pi<sup>2</sup>, a été confiée à l'Institut des territoires par servitude, et une résolution a été adoptée. Ainsi, cet endroit sera revitalisé naturellement et permettra de protéger à vie cet espace.

Enfin, l'expropriation d'une parcelle de terrain sur la rue de la montée Marier a pour objectif le remplacement d'un ponceau afin de mieux réguler le niveau d'eau du lac et d'assurer la pérennité de son écosystème.



La Ville a modifié sa réglementation afin de mettre en place un système de vignettes de stationnement dans le secteur du lac Marier.

À l'automne 2024, le Conseil a adopté un règlement sur la **mise aux normes des installations septiques autonomes (ISA)**. Ce règlement vise, à terme, à rendre conformes à la réglementation environnementale toutes les ISA sur le territoire.

La Ville mettra en œuvre cette démarche de façon progressive, en priorisant les ISA situées dans des secteurs vulnérables, celles construites avant août 1981, celles dont la conception est inconnue, celles de type puisard, ainsi que celles susceptibles d'avoir dépassé leur durée de vie utile, estimée à 30 ans.



La Ville a bonifié les programmations annuelles d'activités de la **Journée Vert Nature** afin d'offrir une expérience enrichie aux participants.

En avril 2025, le conseil a adopté le Règlement concernant la mise en œuvre d'un programme d'**écoprêt** pour aider les citoyens à procéder à la mise aux normes de leur installation septique et au scellement de leur puits d'eau potable.

Ce règlement permet d'emprunter, via le programme Écoprêt, les sommes nécessaires à la mise aux normes sous forme d'avance de fonds remboursable à titre de taxe spéciale particularisée. Elles sont imposables sur l'immeuble visé, au même titre qu'une taxe foncière. **La durée du remboursement de l'aide financière par le propriétaire ne peut s'étaler sur une période excédant 25 ans.**

En 2022, 2023, 2024 et 2025, la Ville poursuit son programme d'**inspection des bandes riveraines** afin de s'assurer qu'elles respectent les normes établies par la réglementation municipale en matière d'environnement. Une subvention salariale a permis l'embauche d'un étudiant chargé d'évaluer l'état des bandes riveraines et de sensibiliser les citoyens riverains à leur importance.



En 2024, l'**Écocentre** élargit ses services en acceptant désormais les branches et les feuilles mortes pour le compostage.

De plus, de nouvelles matières sont désormais prises en charge, notamment les pneus avec jantes, les lumières de Noël (idéalement sans les ampoules), ainsi que les rallonges et les filages électriques.



**À l'automne 2025** : lancement d'un projet pilote sur un tronçon de rue portant sur la **maîtrise de la végétation et la gestion environnementale des fossés** de chemin.

Inspiré des meilleures pratiques développées, ce projet vise notamment à lutter efficacement contre l'herbe à poux, à réduire le temps et les coûts liés au faucardage des fossés, à protéger ces derniers contre l'érosion et à diminuer les dépenses associées à la réparation des chemins.



Chaque année, la Ville contribue financièrement au **programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord**, piloté par l'organisme de bassin versant Abrinord. Deux stations d'échantillonnage permettent d'assurer un suivi spatio-temporel de la qualité physico-chimique de l'eau de la rivière Doncaster, l'une située à la hauteur de la rue du Haut-Bourgeois et l'autre près du pont du chemin Guénette, à proximité du golf Lac Masson.

# Loisirs & vie communautaire



## Loisirs & vie communautaire

Le Service des loisirs et de la vie communautaire a fait l'acquisition et fait procéder à l'installation d'un tableau de pointage numérique ainsi que d'une clôture pour le terrain de balle-molle. De plus, des travaux de mise à niveau du terrain ont été réalisés. Ces améliorations permettent d'offrir une meilleure expérience aux joueurs et aux spectateurs, d'accroître la sécurité, de prolonger la durabilité du terrain et d'encourager la pratique du sport.



La Ville a acheté des modules et réalisé les plans et devis pour l'aménagement d'un parc de **planches à roulettes** au parc-école qui sera réalisé en 2026, offrant ainsi un nouvel espace de loisir aux jeunes. Le tout avec financement complet.



À l'été 2024, la Ville a réaménagé le terrain de mini-tennis en **picklecourt** au **parc Joli-Bois** en installant des tapis de jeu, offrant ainsi un nouvel espace sportif aux citoyens.



La Ville a réalisé les plans et devis pour l'aménagement de **cinq terrains de pickleball** au parc-école, afin de bonifier l'offre sportive et de répondre à la demande croissante pour ce sport en plein essor. Le contrat a été accordé et les travaux seront finalisés en septembre 2025.

Les joueurs pourront utiliser ces terrains dès la mi-septembre. Il est également possible de jouer au pickleball au parc Joli-Bois ainsi qu'aux terrains sur la rue du Baron-Louis-Empain où se trouve deux terrains de tennis et trois terrains de pickleball.

La Ville a réalisé la **réfection de la toiture** du bâtiment abritant la bibliothèque et le club de l'âge d'or afin de préserver ses infrastructures. De plus, certains locaux de la bibliothèque ont été repeints pour améliorer l'environnement des usagers.

La Ville a réalisé la réfection du bâtiment municipal abritant l'ancienne Caisse Desjardins afin d'y aménager un **nouveau local pour le Club de l'âge d'or** ainsi qu'un espace pour la **Société d'Histoire**. L'inauguration officielle a eu lieu le 20 mai 2023. Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du programme PRIMADA.

Il y a eu l'installation d'une section clôturée et l'exécution de travaux mineurs, dont l'ajout d'un pare-avalanche, afin de mettre aux normes la bâtisse municipale située derrière l'hôtel de ville pour y accueillir la **garderie** de 12 places **Au cœur dans la main**. La réalisation de ce premier projet de service de garde en milieu communautaire sur notre territoire a été rendue possible grâce à un projet-pilote du ministère de la Famille.

Ce bâtiment a été éligible à une subvention dans le cadre de l'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Cette aide financière a permis de réaliser un **audit technique ou un carnet de santé**. Ainsi, des travaux de restauration et de préservation de ce bâtiment secondaire de l'hôtel de ville sont prévus en 2026.





Le conseil municipal a procédé à l'**achat de l'immeuble du 96-100, chemin Masson** le 24 novembre 2021. Par la suite, la Ville a conclu un **bail emphytéotique avec la Coopérative de solidarité du Café O'Marguerites** qui a pu s'installer au 100, chemin Masson;

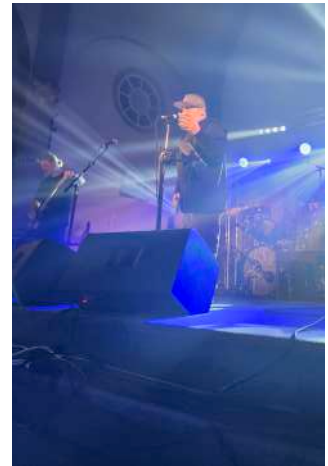
La Ville a confié la coordination de son **marché public** au Café O'Marguerites qui en 2025 l'a opéré tous les samedis et dimanches.

En novembre 2023, **12 kiosques permanents avec toit** ont été installés sur le côté gauche du bâtiment afin d'accueillir le marché public et d'offrir un espace convivial aux producteurs locaux et aux visiteurs.



À l'automne 2025, la Ville procédera à la rénovation du sous-sol du 96-100, chemin Masson, afin d'y **aménager un nouveau centre de conditionnement physique** municipal. Les appels d'offres sont en cours et seront connus le 15 septembre 2025 afin d'octroyer le contrat. Ce projet bénéficie d'un financement de 159 371 \$ provenant du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Le Service des loisirs et de la vie communautaire a bonifié les événements **Hiver en Fête** et **Été en Fête**, incluant les célébrations de la **Fête nationale du Québec** et de la **Fête de la famille** (27 juillet), afin d'offrir une programmation enrichie et des activités encore plus diversifiées pour les citoyens.





La programmation de la **Fête de Pâques** a été enrichie en ajoutant de nouvelles activités divertissantes pour les familles.



Les 26, 27 et 28 septembre 2025, la Ville a poursuivi l'organisation des activités liées aux **Journées de la culture**, offrant ainsi des occasions uniques de découvrir et de célébrer la richesse culturelle locale.



Les activités organisées pour l'**Halloween** ont été bonifiées. En 2024, une maison hantée occupant trois étages de l'hôtel de ville a été offerte au public. En 2025, elle sera concentrée sur un seul étage et conçue spécialement pour les plus jeunes.



La mise sur pied d'un **marché de Noël**, dont la **troisième édition** aura lieu en novembre 2025, offre aux citoyens et visiteurs une ambiance féérique et une vitrine pour les artisans locaux et régionaux.



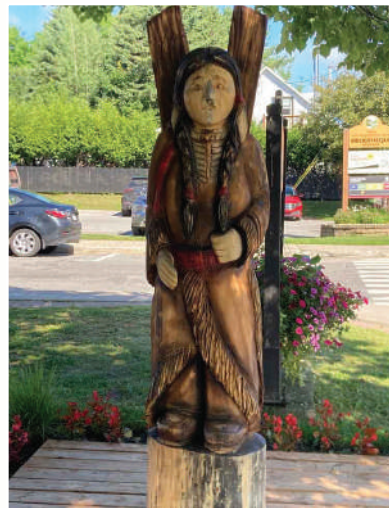
Depuis 2023, la Ville souligne la **Semaine de l'action bénévole** par une activité de reconnaissance, afin de remercier et valoriser l'engagement des bénévoles qui contribuent au dynamisme de la communauté.

Cette année, l'événement s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mai sous la thématique des années 60 avec un spectacle de John Carpenter qui a personnifié Elvis Presley d'une manière convaincante.

### Exposition « Recycler en chef d'œuvre » par Arts & Culture Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Cette exposition, qui a eu lieu de juin à septembre 2025 dans le noyau villageois, est un événement innovant mettant en lumière le potentiel créatif des objets recyclables souvent considérés comme des déchets. En transformant ces matériaux en véritables œuvres d'art, les artistes québécois démontrent comment l'art et l'écologie peuvent se rencontrer de manière harmonieuse. Les œuvres restent la propriété des artistes, qui organiseront un encan à la fin septembre pour ceux et celles souhaitant se les procurer.

Pour connaître les œuvres : <https://lacmasson.com/evenements/exposition-recycler-en-chef-doeuvre>



Le conseil a participé financièrement au **projet de littérature jeunesse** de l'école Mgr-Ovide-Charlebois, offrant ainsi aux élèves de 9 classes un accès élargi à une plus grande diversité de livres pour encourager la lecture et le développement culturel des jeunes.

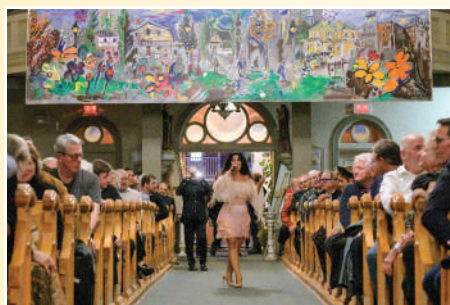


#### CONCERT HOMMAGE

### Champlain & Riopelle

Le concert **Hommage Champlain & Riopelle** a permis de célébrer, le 7 octobre 2023, le centième anniversaire de l'église Sainte-Marguerite et de Jean Paul Riopelle, tout en soulignant l'amitié indéfectible entre le peintre et Champlain Charest, une figure marquante de notre communauté. Cet hommage a donné lieu à une suite : le samedi 28 septembre 2024, un **album souvenir** de 32 pages, regroupant photographies et témoignages, a été dévoilé, accompagné d'une **plaque commémorative** illustrant les deux remarquables sculptures dédiées à ces deux grands hommes.

Ce projet a été entièrement financé et réalisé grâce à des dons totalisant environ 100 000 \$, ce qui en fait un événement n'ayant pas affecté le budget de la Ville.





**Printemps 2025** : création d'un nouveau poste à temps partiel de commis à la bibliothèque, afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et de soutenir les activités de la bibliothèque.

La bibliothèque Sainte-Marguerite-Estérel propose une programmation variée incluant **concours, ateliers d'art, expositions, rencontres avec des auteurs et libraires, activités et heures du conte**, ainsi que des **conférences-causeries voyages**, offrant ainsi aux citoyens un accès enrichissant à la culture et au savoir.

Grâce à son projet de **programmation en médiation des arts visuels**, la bibliothèque Sainte-Marguerite-Estérel s'est distinguée en tant que finaliste du Prix Eureka lors du Gala des bibliothèques publiques du Québec, dans la catégorie des municipalités de moins de 5 000 habitants.

Avec son projet **Biblio-mobile**, la bibliothèque se déplace lors d'activités et d'événements extérieurs, rendant la lecture et la culture plus accessibles à tous.

La bibliothèque Sainte-Marguerite-Estérel, c'est aussi une offre variée favorisant le partage des connaissances et l'engagement communautaire par l'organisation d'un spectacle virtuel à l'école, l'accueil hebdomadaire de groupes scolaires, l'accès à des jeux de société durant les heures d'ouverture, le grand ménage du printemps avec une vente de livres extérieure, ainsi que la banque de semences de la « Jardinothèque ».



La Ville renouvelle sa collaboration avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut pour offrir le **programme Accès-Loisirs Pays-d'en-Haut**, qui permet aux personnes à faible revenu de participer gratuitement à des activités de loisir. Cette initiative favorise l'inclusion sociale, aide à briser l'isolement et permet à tous l'opportunité de s'impliquer pleinement dans la vie communautaire, dans le respect et la confidentialité.

## Loisirs & vie communautaire

La Ville a conclu une entente avec Ski Chantecler, en collaboration avec le Club Optimiste, afin d'offrir des **cours de ski alpin**, permettant ainsi aux jeunes de profiter d'une activité hivernale accessible et encadrée.



Il y a eu le lancement d'un programme municipal de remboursement d'une partie des frais d'inscription pour encourager l'utilisation des **sentiers du Parc régional Val-David-Val-Morin**.



De retour à  
Hiver en Fête  
2026

Depuis 2023, la Ville a confié l'impartition de son **camp de jour estival** à **L'Air en Fête**, une entreprise spécialisée dans la gestion de camps municipaux. Ce service assure une prise en charge complète de l'organisation du camp, l'accréditation par l'Association des camps du Québec (ACQ), le respect des balises de qualité du cadre de référence de l'ACQ et la formation DAFA pour l'ensemble des animateurs.



Le projet de sentiers **Corridor Lac-Masson** vise à créer un **réseau interconnecté** entre **Estérel** et **Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**, en lien avec le **Parc linéaire P'tit Train du Nord**.

Divisé en trois phases, le projet a vu le lancement de la phase 2 à l'été 2023. La phase 3 permettra de relier Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au parc linéaire à Sainte-Adèle, favorisant ainsi la mobilité active et l'accessibilité aux sentiers récréatifs de la région. La SOPAIR sera chargée de connecter Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à la piste du P'tit Train du Nord à partir de 2026.

Le Service des loisirs et de la vie communautaire organise un camp de jour pendant la relâche scolaire, offrant ainsi aux enfants une programmation d'activités variées et encadrées dans un environnement dynamique et sécuritaire.



La Ville a aménagé un sentier pour piétons et cyclistes reliant les rues du Joli-Bois et du Haut-Bourgeois, offrant ainsi un parcours sécuritaire et accessible pour les déplacements actifs.



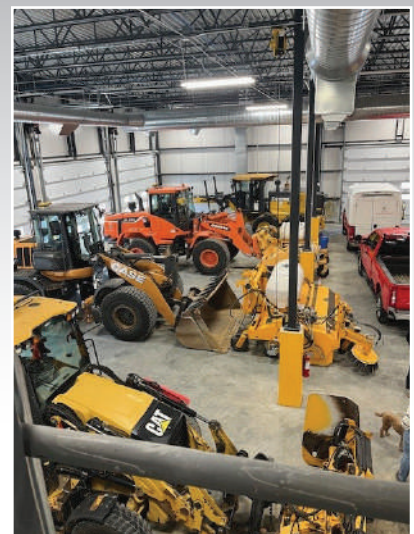
Depuis l'automne 2024, les inscriptions aux activités du Service des loisirs et vie communautaire peuvent se faire via le nouveau **portail « Qidigo »**, intégré au site [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) offrant ainsi une plateforme simple et efficace pour faciliter les inscriptions.



La Ville a conclu des **ententes intermunicipales** permettant aux citoyens de bénéficier du tarif résident pour l'inscription à certaines activités offertes dans d'autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ou à Entrelacs, facilitant ainsi l'accès à une plus grande diversité de loisirs.

# Travaux publics & services techniques

En 2022, les démarches pour la **démolition et la reconstruction du garage municipal**, d'une superficie de 1 450 m<sup>2</sup>, se sont poursuivies. Les travaux ont débuté en février 2023, et la prise de possession officielle du nouveau bâtiment a eu lieu le 23 janvier 2024. Pour permettre aux citoyens de découvrir ces nouvelles installations, une journée portes ouvertes a été organisée le samedi 25 mai 2024. Ce projet représente un investissement majeur de 7,9 millions de dollars, dont 4,25 millions ont été alloués par le gouvernement provincial dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).



Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier, la Ville a réalisé plusieurs travaux de réfection et de pavage. En 2022-2023, des interventions ont été effectuées sur la montée Gagnon (phase 1), un tronçon du chemin Masson (entre la montée Gagnon et la rue de la montée-Marier), ainsi que sur la rue du Domaine-Ouimet et une partie du secteur Joli-Bois.

En juin 2023, une firme d'ingénierie a été mandatée pour réaliser une **étude approfondie sur l'état de 17 tronçons de chemins publics** afin d'établir un plan de priorisation des travaux de réfection pour les années à venir. Les citoyens ont été invités à une soirée d'information en décembre 2023 pour la présentation des résultats du rapport.



Prévu à l'automne 2025, la Ville mettra en place une réglementation sur la tarification en prévision de l'installation de compteurs d'eau, conformément à la Stratégie d'économie d'eau potable.



Afin d'améliorer la sécurité routière et la quiétude des quartiers résidentiels, la Ville a procédé à l'installation de panneaux de signalisation encourageant la **réduction de la vitesse sur l'ensemble du territoire**.

Les zones résidentielles où la limite était de 50 km/h sont désormais limitées à 30 km/h. De plus, la vitesse sur certains tronçons de chemins intermunicipaux a été réduite de 80 km/h à 50 km/h, renforçant ainsi la sécurité des usagers de la route.

## Travaux publics & services techniques



Cette analyse a permis d'identifier cinq chemins nécessitant une réfection complète ou partielle : rue du Lac-Marier (sur une longueur approximative de 750 mètres), montée Marier (2 850 mètres), rue du Domaine des Lacs (2 320 mètres), rue du Lac Croche (1 050 mètres) et rue du Lac-Charlebois (900 mètres). Les travaux ont commencé à l'automne 2024 et la pose de l'asphalte a été complétée avant l'été 2025.

**Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures municipales, plusieurs travaux majeurs ont été réalisés en 2025 :**

- Études et plans pour la réfection complète de la montée Gagnon (phase 2) et du chemin d'Entrelacs.
- Études et plans de la rue du Lac Croche en vue d'une phase 2.
- Réfection complète de la rue du Domaine Moclar (asphaltage en 2026).
- Réfection de la rue publique du Massonais, incluant la structure de chaussée sans pavage.
- Une signalisation spéciale sera installée à l'automne 2025 dans une courbe de la montée Marier afin de sécuriser l'endroit.



En août 2022, la Ville a mandaté une firme pour la préparation d'un rapport accompagné de plans visant la **mise à niveau de la signalisation routière**. Le territoire a été divisé en 4 phases, permettant une mise en place progressive des améliorations. À l'automne 2025, la Ville entreprendra la 3<sup>e</sup> phase de ce projet, poursuivant ainsi ses efforts pour optimiser la sécurité et la clarté de la signalisation sur son réseau routier.

En 2022, le conseil a apporté son appui à Sainte-Adèle dans sa démarche visant la **réduction de la vitesse à 70 km/h sur la route 370**.

# Sécurité incendie & civile



Chaque année, la Ville, par le biais de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel, procède à l'**achat d'habits de combat** pour le service incendie afin d'assurer la sécurité des pompiers et de maintenir l'équipement aux normes.

Nous avons fait l'acquisition d'un **véhicule tout-terrain** équipé de chenilles, permettant ainsi d'améliorer les interventions en terrain difficile et en conditions hivernales.

Nous avons fait l'acquisition d'une **camionnette pour les premiers répondants**, permettant d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions d'urgence.

Nous avons procédé à l'achat de **boyaux d'incendie**, d'une borne sèche et d'équipements divers afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des interventions du service de sécurité incendie.

Le Service de sécurité incendie et civile met un accent particulier sur la valorisation de la formation, notamment en prévention des incendies et en maintien des compétences spécialisées. Cette approche assure une équipe hautement qualifiée, prête à intervenir efficacement et à répondre aux normes les plus strictes en matière de sécurité.



Il y a eu la mise en service d'une **nouvelle pompe pour les feux de forêt**, permettant d'améliorer la capacité d'intervention et la protection du territoire en cas d'incendie en milieu boisé.

Il y eut l'installation d'une **borne sèche** dans le secteur Chute-Rouge, **l'entretien ainsi que la réparation des bornes existantes**, afin d'optimiser l'accès à l'eau pour le service incendie et d'améliorer la sécurité incendie sur tout le territoire desservi.



Le **projet d'agrandissement de la caserne** suit son cours. En 2023 et 2024, plusieurs contrats ont été attribués pour réaliser les relevés de terrain, le certificat de localisation, l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale, ainsi que pour la conception et la gestion des travaux. Les démarches ont aussi été entreprises afin d'obtenir la confirmation de la subvention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), qui financera le projet à près de 76 %.

Les documents d'appels d'offre ont été lancés et l'octroi du contrat à l'entrepreneur a été donné en juillet 2025. Les travaux ont commencé au début du mois de septembre 2025 et s'achèveront en mars 2026.



Le Service de sécurité incendie et civile a procédé au **renouvellement complet du matériel de sauvetage sur glace**, assurant ainsi la sécurité des intervenants et une meilleure efficacité lors des opérations de secours en milieu glacé.



Les gestionnaires du Service de sécurité incendie et civile ont mis en place une **réforme organisationnelle** d'envergure visant à optimiser les ressources, améliorer l'efficacité des interventions et améliorer la coordination des opérations. Cette initiative stratégique permet non seulement d'offrir des services encore plus performants et adaptés aux besoins évolutifs de la population, mais aussi d'assurer le respect du schéma de couverture de risques et de toutes les réglementations en vigueur.

Pour faciliter la **prévention, sensibiliser la population** et renforcer la sécurité des habitations, le Service de sécurité incendie et civile a mis en ligne un formulaire d'auto-inspection, disponible sur le site [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com), permettant aux citoyens de vérifier et démontrer la conformité de leur résidence aux normes de sécurité incendie en vigueur.



# Vision du plan d'ensemble du noyau villageois



## Consultation publique sur la Vision du plan d'ensemble de développement du noyau villageois

Le 13 mars dernier, la population était invitée à la salle du conseil afin de découvrir et d'échanger sur la Vision du plan d'ensemble de développement du noyau villageois. La rencontre a permis de recueillir de nombreux commentaires et suggestions de la part des citoyens et citoyennes. La présentation a été animée par Mme Julia Lianis, architecte MOAQ.

## LES ÉCHANGES ONT MIS EN LUMIÈRE PLUSIEURS PRÉOCCUPATIONS ET PRIORITÉS SUIVANTES :

- **Le parc Édouard-Masson conserve sa vue complète et dégagée sur le lac Masson. Aucun bâtiment ne cachera la vue sur le lac Masson.**
- **Les différentes étapes de réalisation se feront au fil des ans et uniquement par l'obtention de financements. La population sera consultée sur les choix définitifs.**



### Circulation et sécurité routière

La question de la circulation a été au centre des discussions. Plusieurs citoyens ont soulevé leurs inquiétudes face à la vitesse excessive dans certaines rues et à la sécurité des piétons.

- La mise en place de dos d'âne et de ralentisseurs a été largement suggérée.
- Plusieurs ont insisté sur l'ajout de traverses piétonnes sécurisées, particulièrement près des zones fréquentées par les enfants (école, église, parc).
- L'amélioration de la signalisation routière et l'aménagement de corridors sécuritaires pour piétons et cyclistes figurent aussi parmi les demandes prioritaires.



### Aménagement piéton et mobilité active

L'importance de favoriser les déplacements actifs est revenue fréquemment.

- De nombreux citoyens souhaitent l'installation de trottoirs continus, idéalement des deux côtés de la rue principale.
- Certains ont proposé d'élargir les trottoirs existants afin de rendre la marche plus agréable et sécuritaire.
- L'idée d'améliorer les liaisons piétonnes entre l'école, l'église, les commerces et les espaces publics a également été partagée.

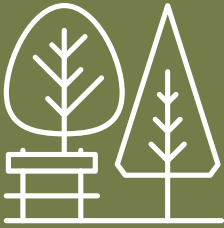


### Stationnement et accessibilité

La question du stationnement a suscité plusieurs interventions.

- Certains craignent un manque de places de stationnement à proximité des commerces et des lieux d'activités.
- On a souligné l'importance de prévoir des espaces accessibles pour encourager la vitalité économique du noyau villageois.
- Une réflexion a été suggérée pour assurer un équilibre entre les besoins de stationnement et l'espace public réservé aux piétons.

# Vision du plan d'ensemble du noyau villageois

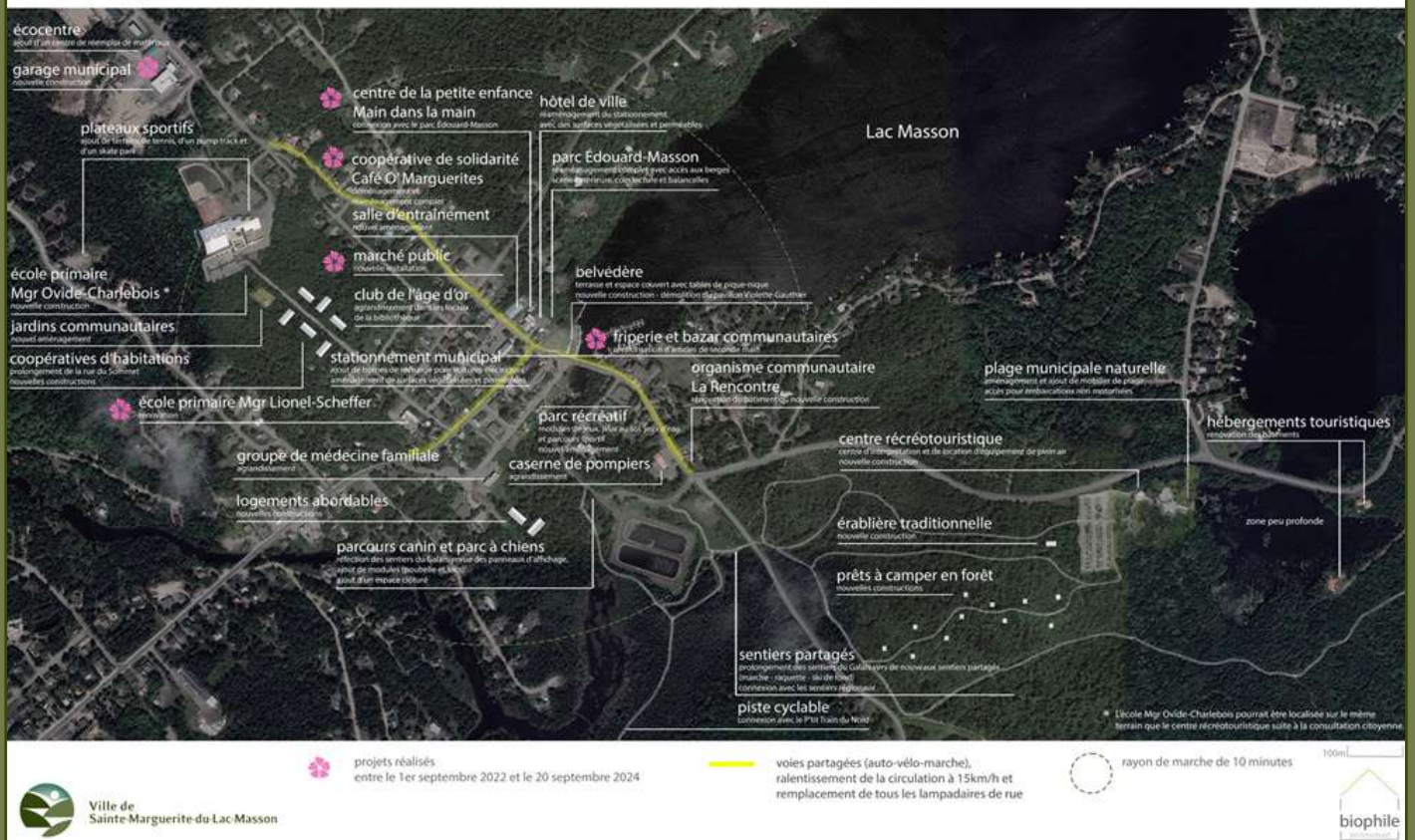


## Espaces verts, aménagement et convivialité

Les citoyens souhaitent que le noyau villageois demeure un lieu accueillant, verdoyant et convivial.

- Plusieurs ont proposé d'ajouter davantage d'arbres, de végétation et d'espaces de repos.
- L'idée de créer une placette publique ou un espace de rassemblement au centre du village a été bien accueillie, afin d'encourager la vie communautaire et les rencontres spontanées.
- Certains aimeraient voir davantage de mobilier urbain (bancs, éclairage d'ambiance, a aménagements décoratifs) pour rehausser l'attractivité du milieu.

## Plan d'ensemble du noyau villageois 2022 à 2032



## Patrimoine et identité villageoise

La population a exprimé un attachement fort au caractère historique du village.

- De nombreux commentaires insistent sur la préservation du cachet patrimonial et de l'authenticité des lieux.
- Les citoyens souhaitent que les futurs aménagements respectent l'histoire et l'identité architecturale du noyau.
- On a rappelé l'importance de conserver le caractère humain et chaleureux du centre du village.

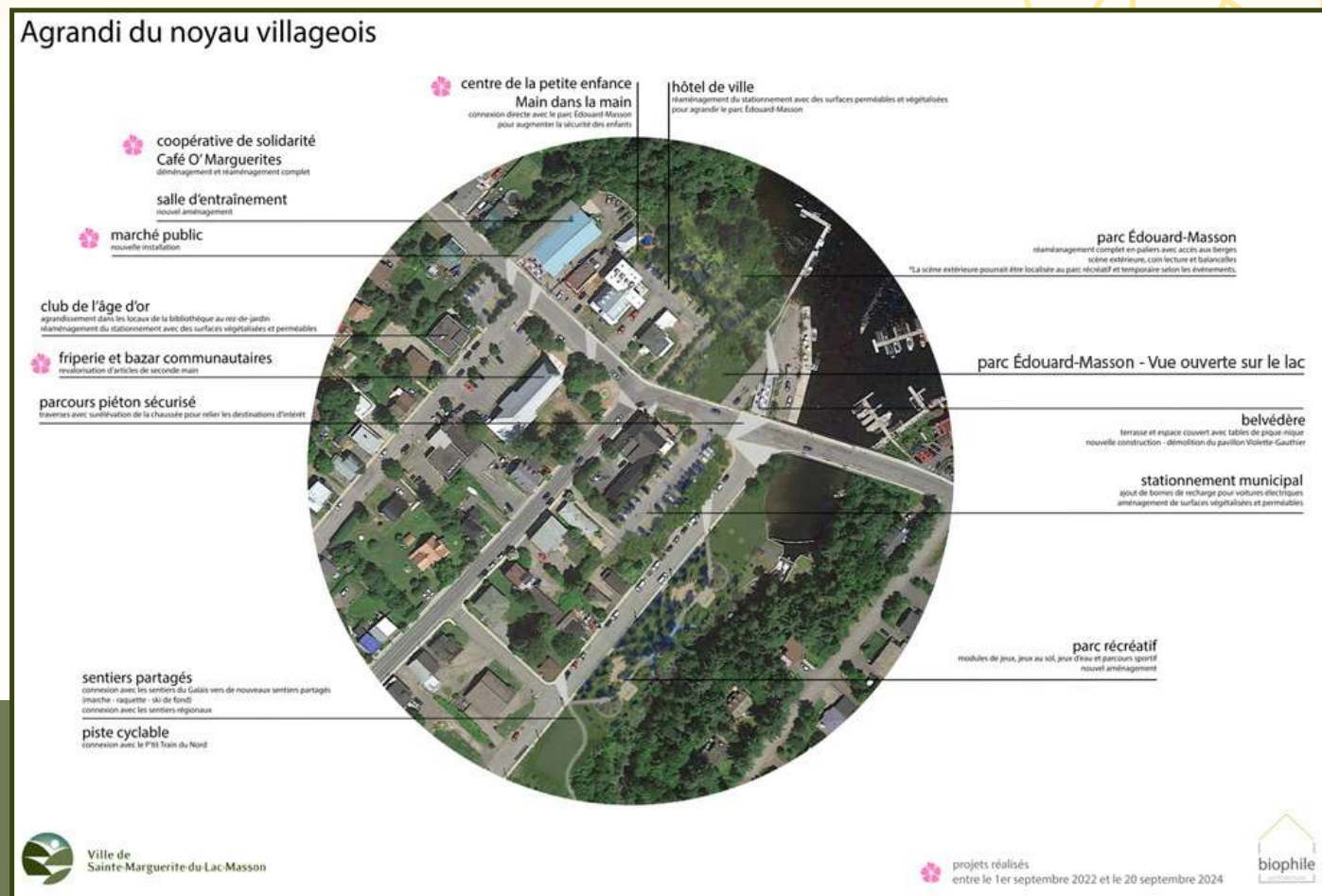


# Vision du plan d'ensemble du noyau villageois



## Autres préoccupations et suggestions

- Certains participants ont exprimé l'importance de prévoir une planification à long terme cohérente, qui tient compte à la fois de la sécurité, de l'accessibilité et de l'esthétique.
- Des propositions ponctuelles ont également été faites pour favoriser la vie communautaire et animer le cœur du village.



En somme, cette soirée de consultation a permis de constater que les citoyens tiennent profondément à leur noyau villageois et souhaitent qu'il demeure un lieu sécuritaire, accueillant et vivant. Les préoccupations liées à la **sécurité routière**, à la **mobilité active**, au **stationnement**, aux **espaces verts** et à la **préservation du patrimoine** se démarquent par leur récurrence et leur importance.

**Les commentaires recueillis viendront nourrir les réflexions du conseil municipal afin d'orienter les prochains travaux de planification et d'assurer un développement respectueux et harmonieux du cœur du village.**



Vous pouvez visionner la vidéo intégrale (son contenu n'a pas été altéré) en suivant le lien suivant : [https://www.youtube.com/watch?v=dvJ7ufDi\\_oA](https://www.youtube.com/watch?v=dvJ7ufDi_oA)



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

#### **HÔTEL DE VILLE**

88, chemin Masson  
Lac-Masson (Québec) J0T 1L0  
450 228-2543  
Télécopieur : 450 228-4008  
[lacmasson.com](http://lacmasson.com)

#### **MAIRE - GILLES BOUCHER**

Maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Président de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel  
Cellulaire : 450 228-8490  
[mairegboucher@lacmasson.com](mailto:mairegboucher@lacmasson.com)

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Poste 241  
[dirgenerale@lacmasson.com](mailto:dirgenerale@lacmasson.com)

#### **BIBLIOTHÈQUE**

450 228-4442  
[biblio@lacmasson.com](mailto:biblio@lacmasson.com)

#### **COMMUNICATIONS**

Poste 240  
[communication@lacmasson.com](mailto:communication@lacmasson.com)

#### **GREFFE**

Poste 237  
[ajbergeron@lacmasson.com](mailto:ajbergeron@lacmasson.com)

#### **LOISIRS**

Poste 221  
[loisirs@lacmasson.com](mailto:loisirs@lacmasson.com)

#### **TRÉSORERIE (TAXATION)**

Poste 267  
[taxation@lacmasson.com](mailto:taxation@lacmasson.com)

#### **SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

Caserne : 450 228-4110  
[si@lacmasson.com](mailto:si@lacmasson.com)

#### **TRAVAUX PUBLICS**

450 228-2444, poste 2  
[tp@lacmasson.com](mailto:tp@lacmasson.com)

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Poste 232  
[sec-urb@lacmasson.com](mailto:sec-urb@lacmasson.com)



## **Urgences**

Service D'URGENCE ..... 911

INFO-SANTÉ ..... 811

Transports Québec et état  
du réseau routier ..... 511

Contrôle Animalier - SPCA  
Lanaudière-Basses-Laurentides  
1 855-440-7722

HYDRO-QUÉBEC - PANNES  
1 800-790-2424



SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON  
« La perle des Laurentides »

Crédit photo: Daniel Lauzier